



## CONTRAT

A votre sujet :

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Marque ou Dénomination sociale : \_\_\_\_\_  
N° de siret : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville / Pays : \_\_\_\_\_  
N° de téléphone : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

Votre travail :

Site internet : \_\_\_\_\_

Rubriques des objets vendus :

- accessoires de mode
- art de la table
- bijoux
- décoration
- luminaire
- pour les petits

Liste et prix de chacun des objets confiés : bon de dépôt à remplir en ligne impérativement

Texte de présentation du créateur ou artiste, de son parcours, de ses créations... : à envoyer par mail en fichier texte

Photos : joindre des photos du créateur ou artiste, du logo de la marque et 6-8 photos des œuvres exposées (taille minimum de l'image : 800x800 pixels)

Le contrat :

Selon le calendrier Cubik, la galerie-boutique, je souhaite devenir cubiste du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ au \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Date de dépôt : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Date de reprise des œuvres : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Règlement de la location du cube pour 3 mois : 78€ par chèque

En cas de renouvellement pour 3 mois supplémentaires, un nouveau cube vous sera attribué.

Pour le paiement des ventes du trimestre, merci de nous joindre un RIB

## Règlement

### Comment louer un cube ?

48 cubes sont mis à la disposition des créateurs, autant de réseaux qui se rencontrent.

Cubik, la galerie-boutique est ouverte à tous les créateurs et artistes professionnels.

Nos critères de choix sont la qualité de votre travail, votre savoir-faire et l'originalité de vos œuvres.

1° étape : Un mail de présentation et des photos de vos créations pour nous permettre de découvrir votre univers.

2° étape : Après validation de notre part, le contrat Cubik et le bon de dépôt sont à télécharger en 2 exemplaires puis à nous faire parvenir avec vos objets.

3° étape : C'est à vous de créer votre univers dans un cube !

### Le cube

Il a pour taille 45x45x45 cm. Il possède son éclairage. Un branchement électrique supplémentaire est également possible.

L'aménagement intérieur de votre cube est libre mais ne doit pas endommager les parois du cube.

Le cubiste doit s'assurer de déposer le stock suffisant pour les trois mois de location. Il peut également modifier le contenu après accord de la galerie-boutique.

Cubik accueille les créateurs sur rendez-vous pour la mise en place de leur espace tout au long de l'exposition.

Créateurs de contrées lointaines, vous pouvez nous envoyer et nous confier la mise en place de vos œuvres.

Cubik, la galerie-boutique s'engage à :

- être une vitrine permanente pour leur création et de promouvoir leur travail durant les heures d'ouverture de la boutique
- présenter le travail de chaque créateur sur son site internet qu'il soit cubiste du moment ou ancien cubiste
- mettre en place une communication dynamique en mobilisant tous les supports
- offrir un vernissage-guinguette à chaque début de saison pour présenter la nouvelle exposition

### Tarifs

Chaque cube se loue 26€ par mois et pour un trimestre minimum (78€) au rythme des saisons :

- septembre-octobre-novembre
- décembre-janvier-février
- mars-avril-mai
- juin-juillet-août

Après confirmation par mail, un cube vous sera attribué que vous pourrez installer selon la date fixée sur votre contrat.

Le paiement de la location trimestrielle se fait le jour de l'installation ou lors de l'envoi des créations.

Le paiement des cubistes se fait à chaque fin de trimestre après état du stock.

### Renouvellement et fin de la location du cube

Trois semaines avant la fin du contrat, priorité est donnée au "cubiste du moment" pour renouveler la location d'un espace. Un nouveau cube lui sera alors attribué.

Les œuvres sont reprises dès la fin de la location du cube (date fixée par le contrat).

Pour des raisons évidentes de stockage, en cas de non reprise des œuvres dans les délais fixés, par le contrat, ces dernières deviennent propriété de Cubik six mois après la fin de la location.

### Sécurité et mentions légales

Le locataire déclare à la signature du contrat être le propriétaire légal des objets mis en exposition. Celle-ci ne doit pas représenter des risques (incendie, denrées périssables) ni contrevenir aux lois en vigueur en France.

J'accepte le contrat de Cubik, la galerie-boutique

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Signature créateur :

Signature Cubik :